

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016**

PRESENTS : Mrs ROBINE, BILLARD, MOREAU

Mmes CREMOUX, BONNAUD, GUILHOT, SURAULT.

ABSENTS EXCUSES : Mr SORTON a donné pouvoir à Mr ROBINE

Mme DUBERNET a donné pouvoir à Me BONNAUD

Mr AUGIER, Mr MAGNANT

SECRETARE: Mr ROBINE

La séance est présidée par Mme CREMOUX Christine, Maire-Adjoint.

**I – DELIBERATION SUR CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE ZO 113 AU PROFIT
DE MR ET MME MOUNIER JACQUES**

Me le Maire-Adjoint rappelle la cession en 2013 d'un bout de chemin appartenant à la commune et cédé à Mr et Mme MOUNIER Jacques.

La délibération du 23 mai 2013 n'est pas assez précise quant à la section, au numéro de parcelle, ainsi qu'au prix.

L'office notarial, Laurent PERILLAUD, nous demande donc une nouvelle délibération pour conclure cette cession et établir l'acte.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Acceptent la cession à titre gratuit de ce bout de chemin à Mr et Mme MOUNIER Jacques
- Confirment que ce bout de chemin est bien cadastré Parcelle ZO 113 Lieudit Chartarnaud
- Chargent Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**II – DELIBERATION SUR LE DEVIS MORIN BRUNO POUR COMPLEMENT DE
TRAVAUX DE MACONNERIE A L'EGLISE SAINT MARTIN**

Me le Maire-Adjoint explique qu'il est nécessaire qu'un complément de travaux de maçonnerie soit effectué dans l'église Saint Martin.

En effet, en raison de la restauration des vitraux de l'église, les parties basses de ces vitraux faites de pierre sont à restaurer.

De même, des terrassements avec drainage et pose de regard pluvial ainsi que des descentes pluviales sont nécessaires, côté droit de l'église et côté Marpen.

Ce devis complémentaire de l'entreprise Bruno MORIN se chiffre à 2 079,20 € HT soit 2 495,04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte ces nouveaux travaux et donne son accord pour le devis de l'entreprise Bruno MORIN de 2 079,20 € HT

- charge Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.../...

III – DELIBERATION SUR LES DEVIS CONCERNANT LES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT MARTIN

Mme le Maire Adjoint rappelle que deux devis ont été adressés à la Mairie pour la restauration des vitraux de l'église SAINT MARTIN.

Un premier devis émane de la Sarl Atelier PINTO de TUSSON à hauteur de 18 499.18 € TTC et le deuxième devis de l' Atelier de Vitrail St Joseph de RUFFEC qui se monte à 31 702.287 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les travaux de restauration des vitraux de l'église Saint Martin
- Accepte le devis de de la Sarl Atelier PINTO de TUSSON à hauteur de 18 499.18 € TTC
- Charge Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – DELIBERATION SUR LE DEVIS PRO'SERVICE CONCERNANT LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE L'EGLISE SAINT MARTIN EN FIN DE RESTAURATION

Me le Maire-Adjoint explique aux membres présents qu'il sera nécessaire, en fin de restauration de l'église Saint Martin, d'effectuer des travaux de nettoyage et de remise en état général.

Le devis présenté aux membres présents émane de la société PRO'SERVICE de VIVONNE (Vienne) et se chiffre à 3 873.60 € TTC (3 228.00 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- donne son accord sur ces travaux de nettoyage
- accepte le devis de la société PRO'SERVICE pour un montant de 3 873.60 € TTC
- charge Mr le Maire de signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V – QUESTIONS DIVERSES

- Mme CREMOUX, Maire Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que la fête de Noël pour les enfants aura lieu le dimanche 18 décembre 2016 et que One Stage y fera son spectacle habituel.
- Mme le Maire Adjoint demande aux membres présents s'ils veulent reconduire l'offre des colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.
- Concernant l'aménagement de la rue des Hôtes, en 2017, Mme le Maire Adjoint informe les membres présents que la famille LAUDOYER a donné son accord sur le prix du terrain (1 500 €) que la commune a envisagé d'acheter, en vue des travaux d'écoulement pluvial.

La séance est levée à 21H30

Fait à Salles de Villefagnan, le 26 Octobre 2016

Le Maire Adjoint Christine CREMOUX